

Directeur du Département de Masso-Kinésithérapie Temps plein Département

Composante : **Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**
Département de Masso-Kinésithérapie (IFMK-ISTR)

Sous l'autorité administrative du directeur de la composante ISTR

I/ MISSIONS DE SUIVI ET GESTION DE LA SCOLARITÉ : (804 heures)

- Assure la gestion du fonctionnement général de la formation :
 - Contribue à la gestion financière de son département (budget prévisionnel et bilan), en lien avec les services gestionnaires de la composante et le Conseil Régional.
 - Participe aux travaux des instances au niveau du département d'ergothérapie (Suivi de projet, Cellule de formation continue), de la composante ISTR (réunions d'information, CODIR, CA), de l'Université (groupe de travail), au niveau national SNIFMK).
 - Participe directement ou par délégation à la promotion de la formation lors des journées d'information (Mondial des métiers, journées portes ouvertes à UCBL, salon étudiants...)
- Garant du contenu pédagogique dispensé et de la coordination des enseignements :
 - Elabore le dossier d'agrément de la formation en conformité avec l'ARS et le Conseil Régional
 - Coordonne la mise en place du programme de formation en adéquation avec la gouvernance de l'Université et la tutelle de l'ARS
 - Assure les conseils pédagogiques de département
- Responsable du management et de l'animation d'une équipe pédagogique :
 - Anime les réunions de collège pédagogique
 - Coordonne les rôles et tâches de chacun dans le respect des contractualisations pour l'amélioration continue du projet pédagogique
- Responsable de l'encadrement des enseignants :
 - Coordonne les enseignants directement ou par délégation (contrat, assistance pédagogique, demande de matériel, modalités de contrôle des connaissances, évaluation des enseignements...)
 - Assure les partenariats avec les autres directeurs des départements, les professeurs et maîtres de conférences dans l'établissement des enseignements mutualisés avec d'autres filières de formations paramédicales.
- Responsable du suivi et de la gestion de la scolarité des étudiants :
 - En lien continu avec le secrétariat de scolarité,
 - Assure les modalités d'admission, sous le contrôle de l'ARS et de la DEVU :
 - Article 25
 - Article 27 en collaboration avec les instituts de la région ARA
 - Sélection des places SVT, STAPS, LAS
 - Participe au jury PASS, pour la sélection du groupe 2 avec passation des oraux.
 - Assure le suivi collectif et individuel des étudiants par promotion en lien avec :
 - Les référents d'année
 - Les référents de domaines et d'Unités d'Enseignements
 - Le suivi et l'organisation soutenances des mémoires des étudiants
 - Compose et préside les jurys d'examens de passage d'une année à l'autre et la commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC)
 - Assure par délégation la gestion des stages
 - Assure les modalités de passation du diplôme d'Etat (en lien avec la DREETS) :
 - Organise des modalités de passations des épreuves en vue de la validation du diplôme d'Etat
 - Participe à la constitution du jury du diplôme d'Etat

II/ MISSIONS D'ENSEIGNEMENT : (192 heures EqTD)

- Les enseignements (théoriques et pratiques) seront proposés en fonction du profil du candidat
- Des responsabilités d'UE en formations paramédicales et/ou universitaires sont à envisager

III/ AUTRES MISSIONS :

- Responsabilité de la coordination des intervenants universitaires et extérieurs :
 - Planification des programmes d'enseignement théoriques et pratiques
 - Participation à l'élaboration de méthodes et d'outils pédagogiques
- Tâches spécifiques :
 - Visites pédagogiques avec les étudiants sur les lieux de travail dans le cadre de découverte du milieu professionnel
 - Accompagnements individualisés
 - Missions partenariales et actions de promotion de la formation.
 - Participation aux surveillances et jurys d'examens ainsi qu'aux conseils de département
 - Participation au développement de l'offre de formation continue du département
 - Participation à la formation continue des professionnels.

IV/ PRÉREQUIS, NIVEAU ET DURÉE DE RECRUTEMENT :

Les compétences pour mener à bien ces missions sont :

- Diplômé d'Etat de Masseur kinésithérapeute
- Diplôme de moniteur cadre de santé ou équivalent (niveau Master)
- Diplôme académique complémentaire : master ou doctorat (recommandé)

Quotité : 100% (temps plein)

Durée : 1 à 3 ans (renouvelable)

Type de financement : RP

Indice de recrutement : IB 677 / IB 801 (selon diplômes)

NB : Le temps de travail est de 1607 heures de travail annuel réparties en 192 heures EqTD d'enseignement et 804 heures d'autres activités, pouvant aussi être de l'enseignement. Des heures complémentaires d'enseignement pourront être confiées au responsable pédagogique, le cas échéant, sous réserve de son accord et d'une attestation du Directeur de composante attestant de l'intégralité du service fait (enseignement et autres missions).

Signature de la Directrice/ du Directeur
de la composante + cachet
NOM et Prénom

Signature du (de la) candidat(e)
NOM et Prénom
(vu et pris connaissance, date)